

N° 771  
10 JUIN 2017L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTEÉDITO  
DIALOGUE SUR ORDONNANCES

Une cinquantaine de groupes de travail prévus sur le projet de loi réformant le code du travail, des audiences tous azimuts accordées aux organisations syndicales, des concertations prévues sur tous les sujets : tel est le premier aspect de la méthode que les nouveaux interlocuteurs des organisations syndicales disent vouloir mettre en pratique. Mais qu'en sera-t-il une fois que les discussions porteront sur la mise en œuvre du noyau dur des réformes annoncées, par exemple si de profondes remises en cause des protections collectives et des droits les plus élémentaires des salariés sont décidées dans le cadre de ce qu'on annonce déjà comme une Loi Travail XXL ? La deuxième caractéristique de la méthode du nouveau pouvoir à l'œuvre depuis quelques jours est sa capacité

à infléchir une politique tout en gardant un cap général qui ne le fait pas dévier de l'essentiel. C'est souvent habile, et nous en avons eu une illustration avec l'assouplissement de la réforme du collège sur laquelle les pages de cette US reviennent largement : les aménagements prévus au collège sont le fruit de la lutte impulsée par le SNES-FSU qui a mis en lumière le caractère bureaucratique et infaisable de cette réforme, mais ils ne remettent pas en cause l'autonomie qui est au cœur de ce même combat. Entendre ce qu'on veut bien entendre en quelque sorte... qu'en sera-t-il une fois passées les élections législatives, nul ne le sait. Ce qui est sûr en revanche, c'est que la responsabilité des syndicats, dans ce contexte, sera grande pour imposer des discussions sur les véritables préoccupations des personnels et non uniquement celles qu'imposerait l'agenda politique.

■ Frédérique Rolet, secrétaire générale

AUDIENCE AVEC LE MINISTRE  
SEMANTIQUE

« Nouvelle ère », « confiance », « libération des énergies », le lexique du nouveau ministre de l'Éducation nationale ne déroge pas à la phraséologie du Président de la République. Les premiers contacts se veulent rassurants, le dialogue social est valorisé, la méthode de travail est dite ouverte. Lors de sa première rencontre avec le SNES-FSU, le 6 juin dernier, Jean-Michel Blanquer a manifesté une volonté d'écoute. Il a vite souhaité atténuer la portée de ses premiers propos sur le bac, sur l'inutilité de la création des postes et a approuvé la demande du SNES-FSU de mettre en place des pré-recrutements. Sa feuille de route n'a pas été vraiment précisée au-delà des points médiatiquement relayés comme le rétablissement de la possibilité de redoublement ou les devoirs à l'école. En outre, les questions de sémantique sont vite apparues quand le SNES-FSU est entré plus au fond dans les sujets lors de la rencontre avec le ministre. Les pré-recrutements, adoués par le ministre, consisteraient essentiellement à faire évoluer les missions des AED pour en faire à terme des sortes d'« auxiliaires » des professeurs, susceptibles d'assurer les remplacements de courte durée. De même, sa conception de l'autonomie n'entre pas en contradiction avec la logique irriguant déjà toutes les réformes, qui consiste à mettre les

Suite page 2 >>>>



## AUTONOMIE

## Dégâts annoncés !

L'autonomie qu'on nous promet fait débat au Québec au sujet notamment des « notes gonflées » : la Fédération autonome de l'enseignement a dévoilé les résultats d'un sondage qui démontrait que 47 % des enseignants ont déjà vu les notes de leurs élèves être modifiées sans leur accord. Les notes sont augmentées par les directions d'établissement ou par le ministère pour répondre aux exigences de la contractualisation et, donc, pour atteindre les objectifs fixés par les évaluateurs. Une commission parlementaire pourrait se mettre en place sur cette question. Un événement qui devrait interroger quand la contractualisation des établissements est de nouveau en débat.

## CHIFFRE

85 €

C'est ce qui reste à vivre par mois en moyenne, une fois les factures payées (loyer, électricité...), pour les jeunes en situation de précarité sociale. La Croix Rouge confirme le chiffre de l'UNICEF : un jeune sur cinq vit dans une situation de précarité sociale. La part des moins de 25 ans parmi les bénéficiaires de sa distribution alimentaire est de 13 %, en hausse de plus d'un point.

## CSE

## Le ministre a déclaré

« Je ne serai pas dans l'immobilisme mais dans la subtilité. »

« Je ne ferai pas une grande loi mais le système sera beaucoup moins vertical. »

## CETTE SEMAINE 3

- BACCALAURÉAT
- EAF
- RÉMUNÉRATION DES EXAMENS

## ENJEUX 4-5

- RÉFORME DU COLLÈGE
- CLASSES BILANGUES
- AP ET EPI
- AFFELNET
- REDOUBLEMENT ET ÉTUDES SURVEILLÉES

## MÉTIERS, CARRIÈRES 6

- ÉVALUATION ET CARRIÈRE
- AGRÉGÉS : LISTE D'APTITUDE

## SUR LE TERRAIN 7-8

- INÉGALITÉS SCOLAIRES
- ATTAC
- APPRENTIS AU LYCÉE
- RETRAITÉS



»»» Suite de la page 1

## AUDIENCE AVEC LE MINISTRE SEMANTIQUE

équipes en mesure de faire des choix contraints. L'allocution du ministre à l'ouverture du CSE fut de la même veine, attentif et serein, soucieux de traiter les thématiques évoquées par le SNES-FSU telles l'éducation prioritaire, notamment la carte des lycées, la question de l'évaluation des élèves en collège, la mixité sociale...

Mais les problèmes ne tarderont pas à se révéler : interrogé sur les engagements pris par le précédent quinquennat sur les premières mesure de revalorisation des salaires et des carrières, le ministre a botté en touche en évoquant les futurs arbitrages interministériels. Quand on regarde les mesures que préconise la Cour des comptes, gendarmant le nouveau gouvernement au motif que le quinquennat Hollande a manqué de rigueur... on comprend mieux.

De même, les devoirs au collège devraient être encadrés essentiellement à peu de frais puisqu'ils seraient encadrés par les jeunes effectuant un service civique ou les associations. Absence d'engagement sur les postes et réduction des effectifs pris en charge, apologie de l'autonomie, formation continue hors emploi du temps... les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Le SNES-FSU sera vigilant à ce que ne soit pas compromis ce qui pouvait aller dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, interviendra pour une révision des modalités d'évaluation des élèves en collège et une réforme du lycée. Il le fera en s'appuyant sur la profession, soucieux de défendre métiers, conditions de travail et rémunérations.

■ Frédérique Rolet

Publicité

**MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.**

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**POUR LES RISQUES LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO\***

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**




ASSURÈMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou depuis votre mobile sur [m.gmf.fr](http://m.gmf.fr)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.  
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## DROITS ET LIBERTÉ HORREUR EN TCHÉTCHÉNIE



Une vague de répression sans précédent s'est abattue sur les homosexuel-le-s ou celles et ceux qui sont suspecté-e-s de l'être en Tchétchénie. Dans ce pays, république constitutive de la fédération de Russie, avec à sa tête Ramzan Khadirov, président depuis 2007, les associations de droits humains dénoncent depuis longtemps un usage systématique de la torture par les forces de sécurité. La Russie elle-même interdit toute « propagande homosexuelle » sur son sol, et dix-huit militants russes dénonçant la répression tchétchène ont été arrêtés à Saint-Petersbourg.

Le journal russe *Novaïa Gazeta* a révélé début avril une vague de persécution sans précédent. Plusieurs centaines de personnes seraient détenues et torturées dans des prisons spéciales, uniquement du fait de leur orientation sexuelle, et au moins trois morts ont été recensés. Véritable logisticien de la terreur, le président Khadirov semble être à l'origine de cette persécution d'État. Il nie toute implication. Son porte-parole a ainsi déclaré qu'il était impossible « d'emprisonner et harceler quelqu'un qui n'existe pas dans la république », sous-entendant qu'il n'y avait pas d'homosexuels en Tchétchénie.

Le 16 mai, trois associations LGBT ont déposé une plainte auprès de la CPI (Cour Pénale Internationale) contre le président tchétchène pour génocide. La Russie a annoncé son retrait de la CPI en novembre 2016. Des réseaux associatifs se sont mobilisés pour faire sortir de Tchétchénie toute personne menacée en raison de son orientation sexuelle. Le SNES-FSU demande que la France poursuive son accueil de Tchétchènes menacé-e-s de mort dans leur pays et qu'elle fasse pression pour que cessent ces crimes.

■ Olivier Lelarge

## ISRAËL, PRISONNIERS POLITIQUES

Maintien en détention en dehors de tout droit international (souvent sans jugement), manque de soins médicaux voire négligence médicale délibérée, visites des familles interdites ou « suspendues », nombreuses sont les raisons justifiant la colère des prisonniers palestiniens. Le mouvement de grève de la faim, lancé le 17 avril par Marwan Barghouti, a permis aux prisonniers palestiniens d'obtenir satisfaction sur de nombreux points.

■ François Sauterey

BACCALAURÉAT

# « MUSCLER LE BAC »... OU PAS !

« J'ai toujours été un défenseur inconditionnel du baccalauréat » a assuré le nouveau ministre pour annoncer l'ouverture prochaine de discussions, sans en préciser pour autant le calendrier. Il s'agirait de « muscler » le bac pour qu'il retrouve son « utilité profonde », un bac qui ne serait pas une « évaluation finale » mais un « tremplin ».

Il existe donc bien un projet ministériel mais réduit pour l'instant à une position de principe. Que recouvrent donc ces déclarations finalement assez sibyllines ? Non seulement le bac ne serait pas menacé mais, au contraire, il faudrait le « muscler » ! Alors que les ministres précédents se félicitaient régulièrement de l'augmentation du taux d'accès au bac, désormais frisant les 80 % d'une classe d'âge, l'actuel ministre réaffirme la place de premier grade universitaire du baccalauréat tout en dénonçant ses lourdeurs.

## QUATRE ÉPREUVES

Si le ministre dit vouloir garantir un débat ouvert, les propositions du candidat Macron le cadrent et en limitent la portée. Pour « moderniser » cet examen, les épreuves terminales seraient limitées à quatre, sans que l'on sache lesquelles, toutes les autres matières étant évaluées par le contrôle continu. Par ailleurs, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé l'expérimentation pour quelques licences d'une admission sur évaluation des « prérequis » dont on ne connaît pas la forme à cette heure.

## LE BAC A DU SENS !

Quoi qu'en dise le ministre, le bac comme premier grade universitaire risque d'être mis en cause s'il ne garantissait plus la possibilité de s'inscrire dans le supérieur. Faire du contrôle continu la norme d'évaluation viderait le bac de sa dimension nationale et l'affaiblirait bien davantage. Comme le rappelait le CNEC dans son rapport de juin 2016, des épreuves terminales, nationales et anonymes garantissent une forme de justice sociale car l'évaluation est ainsi déconnectée de la supposée qualité de l'établissement d'origine des candidats.

Elles fixent aussi un horizon commun qui oblige à mettre en place les mêmes programmes scolaires, à viser la maîtrise de méthodes de travail et d'exercices identiques pour tous les élèves, y compris dans les établissements les plus défavorisés. Le SNES-FSU rappelle une fois de plus que le bac a du sens pour peu que tout soit mis en œuvre pour en assurer le bon déroulement.

■ Claire Guéville



## EAF LA MOBILISATION PAIE !

Saisi par la FSU, le CHSCT a émis un avis listant les préconisations pour garantir de bonnes conditions de travail aux enseignants convoqués pour évaluer les épreuves anticipées de français.

Les rectorats doivent en théorie tenir compte de cet avis. Force est de constater que bien peu d'entre eux y parviennent tant l'augmentation du nombre d'élèves rend difficile l'exercice. Cependant, l'exemple de l'académie d'Orléans-Tours montre à quel point l'action syndicale est payante quand elle s'appuie à la fois sur une mobilisation forte et un avis du CHSCT.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, on compte cette année 700 élèves supplémentaires en Première générale et technologique. S'annonçait donc une dégradation sensible des conditions de correction et d'examen. Pour les épreuves anticipées de français, le rectorat prévoyait ainsi en janvier dernier une moyenne de 84 copies par correcteur. La section académique du SNES-FSU a alors rapidement alerté les collègues et déposé

un avis au CHSCT académique, relayant celui du CHSCT ministériel. Dans le même temps, se sont multipliées les actions collectives à l'échelle des établissements comme des départements. Lors du Comité technique académique du 14 mars, le rectorat a d'abord annoncé un retour aux conditions de juin 2016, concession bien insuffisante.

## ALLÈGEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Une pétition intersyndicale signée par les collègues de Lettres de plus de la moitié des lycées de l'académie a permis de maintenir la pression pour améliorer encore les conditions d'examen. Un travail s'est engagé avec le rectorat, les IPR et la Division des examens et concours (DEC) pour aboutir à un allègement de la charge de travail. En audience, le 24 mai dernier, le rectorat s'est engagé à donner des consignes aux chefs d'établissement pour dispenser de surveillance de bac les collègues de français convoqués aux épreuves écrites et orales, et à revoir les situations de ceux cumulant charge de travail lourde (plus de 65 copies) et un trajet long. Un groupe de travail se réunira à la fin du trimestre prochain pour reprendre les points en suspens, notamment la possibilité pour les collègues de faire des vœux géographiques pour les convocations aux examens.

■ Olivier Lelarge, Joanna Pfeiffer, secrétaires académiques du S3 Orléans-Tours



## RÉMUNÉRATION DES EXAMENS EXIGER SON DÙ

Sur indication du ministère, de nombreux rectorats ont décidé de ne pas rémunérer la participation à certaines épreuves d'examen. Le SNES-FSU met donc en œuvre un dispositif spécifique d'intervention.

En procédant ainsi, l'administration décide de confondre l'évaluation des élèves, que les professeurs ont en charge tout au long de l'année et qui est une obligation de service inscrite dans les statuts, et la participation aux examens et jurys qui, tout en étant « une charge normale d'emploi » (art. D911-31 du code de l'éducation), doit être rémunérée dès lors qu'elle outrepassse le maximum hebdomadaire de service. Certaines épreuves d'examen ouvrent droit à rémunération spécifique déterminée par le décret 2010-235 et l'arrêté du 13 avril 2012. Pour les autres, le SNES-FSU revendique une rémunération en HSE dès lors qu'elles se déroulent en dehors des horaires de service inscrites dans l'emploi du temps.

## COMMENT AGIR ?

Pour faire respecter ses droits, une convocation écrite nominative tenant lieu d'ordre de mission doit être adressée à chaque examinateur si l'épreuve ne se déroule pas pendant une heure inscrite dans l'emploi du temps. Cet ordre de mission formalise l'obligation de sécurité à laquelle est astreinte l'administration : il établit les droits et protections pour tout problème rencontré par le professeur (par exemple : accident sur le trajet).

Cet ordre de mission doit aussi comporter les éléments permettant d'assurer la rémunération spécifique due pour la participation au dit



jury (saisie de l'état de frais par écrit ou via IMAG'IN ou via toute autre application). Il convient de réclamer ces pièces si elles ne sont pas déléguées. En cas de refus, alertez votre section académique du SNES-FSU.



Le SNES-FSU est attentif à l'application de la réglementation pour la rémunération des épreuves d'examen : il a décidé de lancer une campagne d'interpellation pour accentuer la pression sur notre administration afin d'obliger le ministère à appliquer les textes qui reconnaissent la surcharge de travail liée à la participation aux épreuves d'examen quelle que soit leur forme.

Pour en savoir plus : <https://www.snes.edu/Toute-participation-a-un-jury-d-examen-doit-etre-remuneree.html>  
■ Xavier Marand, Christophe Barbillat

## Informatique et science du numérique

Le Conseil supérieur des programmes a proposé des aménagements de l'enseignement de spécialité de TS ISN. Le programme propose des allègements bienvenus qui semblent correspondre à la réalité de ce qui se passe en classe. Y sont ajoutées des problématiques pertinentes et intéressantes. Par ailleurs, la volonté de privilégier des solutions ouvertes est saluée mais se heurte dans certains établissements au verrouillage des postes sous Windows. L'inégalité d'équipement des établissements influencera certainement encore le choix des possibilités de projets. Enfin, il semble que les modalités d'évaluation ne changeront pas. Pour le SNES-FSU, il sera *a minima* indispensable qu'il y ait des échanges de jurys entre établissements.

**4591** centres d'examens accueilleront les candidats au bac à partir de mercredi

**170 000** examinateurs et correcteurs seront mobilisés pour corriger quelque 4 millions de copies.

## Philosophie

En cette fin d'année, les enseignants de philosophie dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail induites par la réforme du lycée et le calendrier du baccalauréat. La réforme a réduit l'horaire de philosophie pour plus des deux tiers des élèves. Mécaniquement, le nombre de classes et d'élèves par enseignant a augmenté. Par ailleurs, dans un contexte de poussée démographique, le travail de correction du baccalauréat s'est alourdi. Associée à un tract réclamant un baccalauréat qui conserve tout son sens, une pétition appelle à un calendrier du baccalauréat où l'écrit de philosophie serait avancé, les délais de correction allongés et le nombre de copies limité à dix (douze en séries technologiques) par jour ouvrable.

Elle s'accompagne d'une saisine du CHSCTM dans la suite de l'avis concernant les épreuves anticipées de français. Elle demande le rétablissement en toute urgence de l'horaire dédoublé dans les séries technologiques conformément aux préconisations de la note ministérielle du 15 janvier 2015.



## RÉFORME DU COLLÈGE

ASSOUPLISSEMENT  
À DOUBLE TRANCHANT

L'arrêté modifiant la mise en œuvre de la réforme du collège a été longuement étudié au Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin et a reçu un avis consultatif négatif. Il faut y voir le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Les bougés sont cependant insuffisants.

Aux tenants d'un collège primarisé minorant la place des disciplines (Unsa, Sgen-CFDT, FCPE...), le SNES-FSU a opposé la nécessité d'enseignements disciplinaires et de petits groupes identifiés dans les grilles horaires, et d'une interdisciplinarité qui n'impose pas par principe une pédagogie de projet ni de réalisation concrète. Les amendements du SNES-FSU visant à libérer les EPI de cette démarche, et à supprimer la globalisation des enseignements artistiques, et du bloc sciences et technologie en Sixième, ont été repoussés. Tout en appréciant favorablement le retour d'enseignements facultatifs (voir ci-dessous), le SNES-FSU a demandé que ces enseignements soient financés et fassent l'objet d'une carte académique permettant d'éviter la mise en concurrence des collèges et le renforcement des inégalités. Au final, dès la rentrée prochaine, AP, EPI, langues vivantes étrangères et régionales ainsi que langues et cultures de l'antiquité sont assouplis ou réintroduits (voir ci-dessous). Le ministère a donné l'assurance que l'implantation

de ces enseignements dans les établissements ferait l'objet d'un examen dans les comités techniques académiques.

Avec la CGT Educ'Action, le SNFO-LC, le SNEP-FSU, Solidaire, le SNALC et la CGC, le SNES-FSU a rappelé sa demande de reprendre le travail sur le collège, pour une autre réforme. Le SNALC et le SNPDEN ont approuvé le texte proposé, la FCPE et le SGEN ont donné un avis négatif. Le SNES-FSU s'est abstenu. La diminution des contraintes sur l'organisation de l'AP et des EPI est une avancée, la possibilité d'enseignements facultatifs aussi. Mais l'absence de garantie de financement et d'égalité sur tout le territoire est un pas supplémentaire vers une plus grande autonomie de gestion accordant au chef d'établissement une plus grande latitude dans les choix pédagogiques. Il s'agit donc d'une dérégulation, une autonomie dont nous ne voulons pas. Par ailleurs, nous avons demandé l'ouverture rapide d'une réflexion visant à simplifier l'évaluation et le DNB.

■ **Frédérique Rolet, Sandrine Charrier**

CLASSES BILINGUES  
NOUVEAUX DISPOSITIFS ET  
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

L'offre en LVER (langues vivantes étrangères et régionales) et LCA (langues et cultures de l'antiquité) est enrichie, les « enseignements de complément » devenant des « enseignements facultatifs », avec décision d'ouverture et financements locaux.

Les bilingues étrangère ou régionale sont réintroduites sans condition de continuité dans la limite de 6 heures de LVER en classe de Sixième. En cycle 4 reviennent les classes européennes ou de langues régionales dans la limite de 2 heures hebdomadaires. De la Sixième à la Troisième, un enseignement de type DNL (discipline non linguistique) pourra être mené en langue vivante étrangère ou régionale, jusqu'à la moitié du volume horaire de la discipline. Les LCA voient leur horaire passer possiblement à 3 heures en Quatrième et Troisième (maintien à 1 heure en Cinquième).

Une dotation supplémentaire est possible pour ces enseignements, mais le texte prévoit avant tout un financement sur la marge horaire.

## RISQUE DE CONCURRENCE

La réouverture de dispositifs linguistiques injustement vilipendés lors de l'élaboration de la réforme répond en partie seulement à nos attentes. Les horaires ne sont plus fixés que sous forme de fourchette haute, la carte n'est plus régulée ni financée au niveau académique. Le risque est grand de voir se développer la concurrence entre disciplines pour

accéder à la marge horaire, et la concurrence entre collèges publics et/ou privés pour capter les familles demandeuses de tel ou tel parcours linguistique. ■ **Valérie Sipahimalani**

## AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

## Ne nous y trompons pas

La défense d'une autonomie accrue des établissements, reprise avec force par le nouveau ministère n'a rien à voir avec une volonté de libérer les initiatives des équipes pédagogiques. Mis à part le desserrement du carcan des EPI, on retrouve dans ses projets et dans l'assouplissement de la réforme du collège tous les ingrédients d'une conception de l'autonomie qui conjugue dérégulation du système éducatif et injonctions sur les pratiques pédagogiques. Fin de la définition nationale des contenus d'enseignement et modulation locale de leurs horaires, annualisation des horaires des enseignants, globalisation des horaires et des crédits, gestion locale par un chef d'établissement aux pouvoirs renforcés, notamment en matière de gestion des personnels (recrutement, évaluation, rémunérations...), alors que dans le même temps s'impose par exemple un mode d'évaluation des élèves absurde et ignorant l'expertise de la profession, et que les équipes pédagogiques sont mises sous tutelle des conseils pédagogiques, de cycle, école-collège. Derrière ces orientations, les mêmes prônent aussi l'annualisation des horaires des enseignants, la gestion locale par un chef d'établissement aux pouvoirs renforcés, notamment en matière de gestion des personnels (recrutement, évaluation, rémunérations...), la contractualisation tous azimuts.

Les normes nationales sont présentées comme des rigidités pour tenter de justifier le choix d'un système basé sur la concurrence entre les établissements et les individus. Mais rien ne vient démontrer en quoi conserver des règles communes à tous sur le territoire serait de nature à freiner les initiatives et en quoi cela uniformiserait les pratiques.

**Fabienne Bellin**

## Des votes significatifs...

## Arrêté collège

8 POUR dont le SNALC-FGAF et le SNPDEN-UNSA

26 CONTRE dont FCPE et SGEN-CFDT

24 Abstention dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU et UNSA

**Amendement du SNES-FSU** visant à laisser les équipes libres de leur démarche pédagogique dans le cadre de l'interdisciplinarité (pas d'imposition de réalisation concrète)

17 POUR dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SUD Education

35 CONTRE dont UNSA, SNPDEN-UNSA, FCPE, PEEP, SGEN-CFDT, UNEF, Ligue de l'enseignement

**Amendement du SNES-FSU** visant à dé-globaliser les enseignements artistiques, ainsi que les sciences et la technologie dans les grilles horaires

17 POUR dont FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SUD Education ; 36

CONTRE dont UNSA, SNPDEN-UNSA, FCPE, PEEP, SGEN-CFDT, UNEF, Ligue de l'enseignement

AP ET EPI  
QUEL DEVENIR ?

Les EPI, mesure phare de la réforme du collège, connaissent quelques revers de fortune. Le temps consacré à l'AP s'assouplit.

À partir de la rentrée prochaine, les règles sont plus simples, mais le ministère a maintenu un cadre encore trop contraignant.

L'horaire global dédié aux enseignements complémentaires (Enseignements pratiques interdisciplinaires – EPI, et à l'accompagnement personnalisé – AP) demeure : 3 heures en Sixième,

4 heures en cycle 4. La répartition entre AP et EPI doit être la même pour tous les élèves d'un même niveau. À la fin du collège, tout élève doit avoir suivi au moins une fois chacun des deux dispositifs. Les huit thèmes d'EPI disparaissent. Ne demeure que l'accrochage aux programmes et la contribution aux parcours. L'oral du DNB, les dispositions concernant les SEGPA et les Troisièmes prépa-pro seront prochainement adaptés en conséquence.

L'état n'est au final que peu desserré. L'autonomie ne semble pas cibler les enseignants : se lancer dans un EPI *stricto sensu* sera toujours démarche de projet obligatoire. Tout se passe au ministère comme si chacun savait que cette partie de la réforme, même assouplie, ne sera pas applicable et qu'au fond le décalage entre le prescrit et le réel importe peu. Une belle leçon d'hypocrisie. ■ **V. S.**



© Kieferpix / Fotolia.com

DNB 2017 : épreuve orale  
de soutenance de projet

Cette nouvelle épreuve pose de multiples problèmes aux équipes, du point de vue de son contenu, de son évaluation, de la rémunération des jurys.

Pour cette session 2017, le SNES-FSU a proposé aux équipes de conserver ce qui avait cours dans l'établissement l'an dernier, si cela fonctionnait bien (histoire des arts par exemple qui peut être partie prenante du DNB dans le cadre du PEAC ou des EPI).

Le SNES-FSU demande au nouveau ministre de revoir cette épreuve qui va générer de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possibles (EPI, parcours) et de la diversité des grilles d'évaluation (locales).

Voir analyse plus complète et propositions sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/epreuve-orale-DNB-2017.html](http://www.snes.edu/epreuve-orale-DNB-2017.html).

Rappel : les jurys doivent exiger un ordre de mission et une rémunération : [www.snes.edu/Toute-participation-a-un-jury-d-examen-doit-etre-remuneree.html](http://www.snes.edu/Toute-participation-a-un-jury-d-examen-doit-etre-remuneree.html)

# 89,9 milliards d'euros

C'est le coût des « niches fiscales » prévu pour 2018, en nette hausse (+ 4,7 %). En cause, le « sur amortissement » pour les investissements des entreprises et le crédit d'impôt transition énergétique qui permet de déduire certaines dépenses de rénovation de l'habitat.

## Autonomie : chiche !

Les conseils d'administration de fin juin doivent comme chaque année délibérer sur le projet d'établissement et sur les derniers ajustements de moyens. Nous attendons avec un rien de curiosité que le ministre rappelle fermement aux chefs d'établissement oubliés que cette autonomie-là, si souvent mise à mal, doit être scrupuleusement respectée. Ce sont les propositions des équipes pédagogiques (et non celles du chef d'établissement) qui doivent être soumises au vote, comme les conséquences en matière d'utilisation des moyens horaires. Le bilan de l'utilisation des IMP doit aussi faire l'objet d'une présentation à ce CA.

**AFFELNET : AFFECTATION DES ÉLÈVES PAR LE NET**

**LES COLLEQUES DEPOSEDES DE LEUR PROFESSIONNALITE**

**Nouvelle attaque de l'hydre de la réforme contre le sens de nos métiers et notre liberté pédagogique : Affelnet, qui mêle l'évaluation continue et celle de fin de cycle, se cache derrière l'évaluation du LSU et du DNB.**

À gré des chefs d'établissement, les injonctions abusives se sont multipliées en ce qui concerne l'évaluation : grilles de compétences non réglementaires revues, corrigées et élaborées localement, à construire ou imposées, abandon forcé des notes. Le LSU s'oppose à la réglementation puisqu'il ne permet pas à des professeurs d'une même classe d'exprimer leurs résultats avec ou sans notes au choix de chacun. La liberté pédagogique ne saurait pourtant pas être assujettie à un défaut technique.

**CHOC DE COMPLICATION**

Surmenés, les collègues ont découvert récemment les aspects les plus discutables d'Affelnet, application d'affectation des élèves de Troisième en lycée. Ce ne sont pas les moyennes ou les niveaux de maîtrise qui sont entrés dans Affelnet mais un forfait de points. Ce forfait est obtenu par deux opérations complexes : la conversion du niveau de maîtrise d'une compétence (très bonne, satisfaisante, etc.) en points et la prise en compte des notes trimestrielles de l'élève converties en points (3, 8, 13 ou 16) dans sept champs disciplinaires. Pour une moyenne comprise entre 15 et 20, l'élève obtient 16 points. Au-dessus de 16/20, pour les meilleurs élèves, la note reste plafonnée à 16 !

Un coefficient d'harmonisation des notes sera appliqué pour réduire l'« effet établissement ». Pour l'entrée dans la voie professionnelle, des coefficients de pondération appliqués aux différentes disciplines ont été définis au niveau national par groupe de spécialités. Mais le calcul des barèmes permettant de départager les candidat-e-s à une même formation privilégie largement l'évaluation du niveau de maîtrise du socle en fin de cycle 4 conférant à une évaluation souvent illisible et pilotée par le chef d'établissement une importance démesurée.

**INÉGALITÉS**

Certains chefs d'établissement soucieux de pouvoir justifier « rationnellement » les résultats du bilan de fin de cycle 4 ont imaginé des grilles de positionnement. Ces outils maison renforcent l'inégalité de traitement des élèves puisque les disciplines qui participent à chaque domaine varient d'un collège à l'autre. Affelnet devant être renseigné avant les conseils de classe, des « conseils de socle » ont déjà été organisés, alourdissant la charge de travail des professeurs sans leur garantir la maîtrise de cette évaluation. Des préconseils sont imposés pour organiser et harmoniser l'évaluation des compétences.



En écrasant l'échelle d'évaluation de 20 à 4 échelons, de nombreux élèves seront *ex aequo* sur leurs vœux. On peut se demander à combien de chiffres après la virgule la discrimination se fera pour les sélectionner. Le SNES-FSU condamne le glissement de l'évaluation au service du pilotage par néo-

management au lieu d'être au service des apprentissages. Il a demandé au nouveau ministre de simplifier ces modalités, afin que tous les acteurs — professeurs, élèves, parents — y voient plus clair et que l'évaluation soit plus lisible et juste.

■ Valérie Sipahimalani, Sandrine Charrier

**RÉFORME DU COLLÈGE  
TÉMOIGNAGES**

**Le SNES-FSU a lancé au mois de mai une campagne d'heures d'information syndicale et de conseils syndicaux académiques pour faire un bilan de la mise en place de la réforme du collège.**

Les témoignages des collègues confirment à quel point cette réforme et sa mise œuvre chaotique ont dégradé les conditions de travail. Les relations entre les personnels sont devenues plus conflictuelles. Le partage des marges ainsi que les injonctions de chefs d'établissement tentant d'imposer leur vision de la réforme ont exacerbé les tensions.

À cela s'ajoute l'immense épuisement ressenti par les enseignants, du fait principalement des nouveaux programmes imposés sur quatre niveaux dès la rentrée 2016. Par ailleurs, les EPI sont trop souvent entrés en concurrence avec



les enseignements. Au final, le sentiment qui domine chez les enseignants, c'est d'avoir mal fait leur travail, de n'avoir pas pu terminer leurs programmes ; en résumé d'avoir été empêchés de travailler.

**FIN D'ANNÉE ÉPROUVANTE**

Ce qui cristallise tous les mécontentements, ce sont les nouvelles modalités d'évaluation du LSU (positionnement de fin de cycle, oral du DNB, bilans périodiques...) chronophages, complexes, illisibles et sans intérêt à la fois pour les enseignants, les élèves et leurs parents, qui conduisent à une perte de sens de ce qu'est notre métier.

La remise à plat de la réforme du collège est plus qu'urgente. Il semble impossible que les enseignants aient à subir une année de plus les conséquences délétères d'une réforme à laquelle ils restent opposés.

■ Fabienne Sentex

**NOUVEAU MINISTÈRE  
PREMIÈRES ANNONCES**

**Depuis sa nomination, Jean-Marie Blanquer décline les propositions pour l'éducation du programme électoral d'Emmanuel Macron : redoublement, études dirigées, outre les annonces sur la réforme du collège et l'autonomie des établissements comme levier.**

À propos du redoublement, le 30 mai, le ministre a déclaré que la question était « sur sa table » : « Ce qui est très important, c'est la personnalisation des parcours. Parfois, le redoublement peut être une solution. Il faut traiter ce sujet de manière pragmatique ». Le redoublement est devenu aujourd'hui exceptionnel. Les recherches montrent son peu d'efficacité, mais le ministre n'a jamais proposé d'alternative efficace. Sont à revoir en particulier les modalités d'orientation en Troisième et en Seconde.



ces sujets, amenuiser les inégalités qui peuvent exister entre les familles ». Ce dispositif ne serait pas obligatoire et prendrait la forme d'études dirigées pour permettre de « travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse ». Jean-Michel

Blanquer veut lancer ce dispositif rapidement dans les collèges, voire les écoles et les lycées. Le financement n'est pas précisé à ce jour, les modalités d'organisation et surtout l'encadrement non plus. Faire appel à des enseignants volontaires ? Aux AED ? Aux services civiques ? Ou bien des bénévoles dont des étudiants qui auront un trimestre dédié à cette activité ? En tout état de cause, la question des devoirs à la maison pose celle des inégalités sociales de réussite scolaire. Un meilleur encadrement des devoirs pourrait améliorer la situation, mais cela nécessite des personnels formés. ■ V. S.

**Rennes**

Quarante collègues des collèges publics de l'académie de Rennes ont échangé sur le bilan de la réforme du collège le 16 mai. Après neuf mois de mise en œuvre, l'épuisement est palpable. Ils demandent au nouveau ministre une remise à plat de cette réforme, ou au moins de l'aménager d'abord à la rentrée 2017 sans se limiter aux LCA et aux classes bilangues et européennes dont le financement sera renvoyé à l'autonomie. Les collègues réclament la réduction de l'autonomie de gestion du chef d'établissement et du poids de la bureaucratie managériale.

**Physique-Chimie et SVT au programme du DNB 2017 !**

L'annonce par le ministère des deux disciplines scientifiques ou technologique retenues pour la session 2017 était prévue le 29 mai. L'information a paru sur Eduscol pendant quelques heures le 26 mai puis a disparu jusqu'à la date officielle, ce qui a généré de nombreuses rumeurs. Finalement, comme à Pondichéry, les élèves seront interrogés en « Physique-Chimie » et en « SVT ». Le communiqué précise : « Ce choix s'applique uniquement pour la session de juin, aussi bien pour les candidats de la série générale que pour ceux de la série professionnelle ».

Ce choix peut s'expliquer par la pénurie de professeurs de Technologie. Des élèves de Troisième n'ont pas eu cours de Technologie de l'année. Le SNES-FSU dénonce cette situation.

**Grèves au collège Anatole-France à Drancy**

Après une première grève des enseignants le 18 mai, les parents d'élèves ont organisé à leur tour une journée « collège désert » pour protester contre le manque de surveillants.

Un mouvement très largement suivi puisque selon la FCPE seulement cinq collégiens sur plus de 500 se sont présentés ce matin devant l'établissement. Quelques jours auparavant les enseignants étaient en grève, une action également très suivie, pour revendiquer l'arrivée d'un Conseiller principal d'éducation (CPE) et de deux surveillants pour faire face à l'ouverture de deux classes supplémentaires à la rentrée de septembre.



© DR

## ÉVALUATION ET CARRIÈRE

## 2017-2018 : ANNÉE TRANSITOIRE

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les modalités de progression de carrière et d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation seront modifiées. L'ampleur de ces changements conduit le ministère à mettre en place une période transitoire durant laquelle l'ancien système et le nouveau cohabiteront. Toutefois, n'est pas modifié le principe selon lequel les avancements et promotions de l'année seront effectués en utilisant l'évaluation arrêtée au 31 août de l'année précédente. Le tableau ci-dessous donne les éléments de cohabitation entre les deux systèmes.

Avancement d'échelon :		
À compter du 1/09/2017, seuls les personnels atteignant, au cours de l'année, 2 ans d'ancienneté dans le 6 <sup>e</sup> échelon ou 2 ans et demi dans le 8 <sup>e</sup> échelon peuvent être concernés par un avancement accéléré d'échelon (bonification d'un an). Tous les autres avanceront selon le nouveau rythme commun.		
Année au cours de laquelle peut être attribuée une bonification d'ancienneté d'un an	2017-2018	2018-2019 et suivantes
Évaluation prise en compte	<p>Évaluation chiffrée arrêtée au 31/08/2017 selon le principe suivant :</p> <p>→ <b>note administrative</b> arrêtée au 31/08/2016 (ou, pour ceux qui n'appartenaient pas au corps au 31/08/2016 : note attribuée au cours de l'année 2016-2017) ;</p> <p>→ <b>+ note pédagogique</b> (pour les professeurs) arrêtée au 31/08/2016 si la dernière inspection datait de moins de 3 ans ou bien obtenue lors de l'inspection qui a dû avoir lieu au cours de l'année 2016-2017.</p>	<p>Évaluation finale issue du compte rendu du rendez-vous de carrière ayant lieu au cours de l'année précédente</p>
Accès à la hors-classe :		
À compter du 1/09/2017, les personnels atteignant, au cours de l'année, au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9 <sup>e</sup> échelon seront susceptibles d'accéder à la hors-classe.		
Année au cours de laquelle peut avoir lieu l'accès à la hors-classe	2017-2018	2018-2019 et suivantes
Évaluation prise en compte	<p>Évaluation globale chiffrée arrêtée au 31/08/2016 (ou, pour ceux qui n'appartenaient pas au corps au 31/08/2016, attribuée au cours de l'année 2016-2017).</p>	<p>→ <b>Pour les personnels qui, au 1/09/2017, compteront au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9<sup>e</sup> échelon :</b> évaluation globale chiffrée arrêtée au 31/08/2016 (ou, pour ceux qui n'appartenaient pas au corps au 31/08/2016, attribuée au cours de l'année 2016-2017).</p> <p>→ <b>Pour les autres promouvables :</b> évaluation finale issue du compte rendu du rendez-vous de carrière ayant eu lieu au cours de l'année précédente.</p>
Analyse réalisée par Christophe Barbillat, Xavier Marand		



## CAPN DES AGRÉGÉS PAS DE COMPLAISANCE, DE LA TRANSPARENCE

La CAPN, liste d'aptitude au corps des agrégés, s'est tenue du 17 au 19 mai. Une fois de plus, elle a été marquée par des promotions de « proximité » faites au détriment de collègues expérimentés. Le SNES-FSU a de nouveau fait valoir ses revendications : plus de transparence et d'égalité.



Les collègues attendent beaucoup de la promotion par liste d'aptitude au corps des agrégés car il n'y a eu aucune revalorisation de nos métiers ou de nos salaires ces dernières années. Mais la voie est étroite et cette promotion a perdu beaucoup de crédit tant elle souffre de candidatures de proximité et de propositions imposées ou de complaisance.

### LES MÊMES CHANCES

L'action du SNES-FSU en CAPN est guidée par un certain nombre de principes et de revendications martelées depuis des années : refus de promotions « éclair » de collègues très jeunes au détriment de collègues inscrits-e-s de longue date sur les listes académiques, variété des profils représentés, avis formulés sur la base des pièces statutaires du dossier (le CV et la lettre de

motivation), prise en compte de tous les dossiers par les IG. Certains arguments de l'administration ne sont pas recevables : celui d'une répartition « équitable » des promotions sur tout le territoire par exemple ; en effet tous les collègues doivent avoir les mêmes chances d'accéder au corps des professeurs agrégés quelle que soit leur académie, mais ce critère géographique ne peut primer sur toute autre considération ni être utilisé pour imposer des nominations.

### UN BARÈME CLAIR

Il est également inadmissible que certaines IG affirment « ne pas connaître le dossier » quand le collègue n'a pas été inspecté depuis longtemps (à qui la faute ?), exerce dans le supérieur, ou est PLP ou professeur documentaliste. Enfin, que dire du procédé qui consiste à miser

sur le découragement ou le départ à la retraite de collègues présentés depuis des années en CAPA sans jamais voir leur candidature aboutir ? Sur la base de ces principes et d'une lecture exhaustive de tous les dossiers, le SNES-FSU a donc fait des propositions alternatives à celles des IG et l'administration y est particulièrement attentive. Pour l'avenir, il faudra se pencher sur les modalités d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude ; en l'état, celle-ci ne contribue que marginalement à l'aspiration de toute une profession à une réelle revalorisation. Le SNES-FSU continue de revendiquer un barème, avec des critères clairs et objectifs pour des nominations transparentes, équitables et équilibrées.

■ Claire Pous,  
Serge Deneuvéglise

### Cadre de gestion non-titulaires : négociations académiques !

Dès parution de la circulaire 2017-038, dans la plupart des académies, les représentants FSU ont obtenu la reprise des négociations. Si le dialogue social s'avère très contrasté, et difficile faute de transparence sur les moyens financiers, dans la majorité, les discussions ont porté sur la grille de rémunération des deux catégories, leur évolution, l'évaluation et les besoins en formation. Toutefois, à ce jour, seuls cinq rectorats ont acté des décisions acceptables en Comité technique académique, instance obligatoirement réunie. Dans ces académies, les contractuels ont déjà perçu une augmentation de salaire avec effet rétroactif alors que d'autres débutent à peine ! N'hésitez donc pas à saisir le SNES-FSU pour information ou intervention !

### BTS Europlastic

La grille horaire du BTS « Europlastic et Composites » publiée le 23 août 2016 pour une application à la session 2018 était erronée. Sous la pression du SNES-FSU, le ministère a publié un correctif plus conforme à ce qui avait été présenté en CPC et voté au CSE. Voir au JORF n° 0105 du 4 mai 2017, texte n° 14. L'application est toujours prévue à la session 2018, c'est-à-dire pour les horaires en vigueur depuis la rentrée 2016.

### Mouvement : une information fiable

C'est à l'issue des CAPA et FPMA que les élus SNES-FSU communiqueront aux participants un résultat sûr et définitif. Ils auront au préalable vérifié que le résultat communiqué ne comporte pas d'erreur, contrairement aux élus d'autres organisations syndicales qui s'empressent de faire de la com', quitte à diffuser des informations parfois erronées.

### Aux syndiqués participant à l'intra :

Pensez à vérifier vos coordonnées personnelles sur le site du SNES-FSU (accès avec votre code syndical sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)). Un numéro de portable valide vous permettra de recevoir votre résultat aussi par SMS. Votre adresse mail doit être elle aussi valide pour que vous puissiez recevoir le résultat par mail. Enfin, si votre mutation vous amène à changer d'adresse, pensez à modifier votre adresse en ligne.

INÉGALITÉS SCOLAIRES

# LES RAPPORTS SE SUIVENT ET NE SE RESSEMBLENT PAS

Dans une étude publiée par l'Observatoire des inégalités<sup>(1)</sup>, Louis Maurin s'attaque à l'idée d'une France championne des inégalités scolaires. L'école reste un puissant levier de promotion sociale pour les classes populaires.

Le rapport du CNECSO de septembre dernier affirmait que l'école, en France, aggrave les inégalités, sans réellement le prouver, selon Louis Maurin. L'enquête PISA affirme que « la France est le pays où le milieu social a l'impact le plus fort sur les résultats scolaires » sur des bases méthodologiques discutables. Le rapport de l'Observatoire des inégalités insiste, lui, sur le rôle encore important de l'école dans l'accès au savoir et l'émancipation des enfants des catégories sociales les plus défavorisées.

**PROMOTION SOCIALE**

Le rapport va plus loin. Il compare le décrochage scolaire qui touche massivement les catégories sociales les plus défavorisées dans plusieurs pays et observe que la France se situe au même niveau que l'Allemagne et fait



mieux que la plupart des pays européens. Il observe qu'en France 22 % des enfants de parents peu diplômés sont eux-mêmes peu diplômés contre 34 % en moyenne dans l'Union européenne. Ce n'est pas en France que les élèves de parents ayant fait peu d'études sont les plus pénalisés.

Autant d'éléments permettant, pour le moins, de nuancer l'image d'une France leader de la reproduction sociale par l'école. Sur le long terme, les progrès de la scolarisation, essentiellement dans le secondaire, ont bien profité aux classes populaires.

**MESURER LES INÉGALITÉS ET LEUR ÉVOLUTION**

Pour autant, les inégalités existent et des indices inquiétants en attestent comme aurait pu le rappeler le rap-

port. La démocratisation reste « ségrégative ». Les diplômés obtenus par les élèves d'origines populaires ne sont pas de même valeur sur le marché du travail que ceux obtenus par les enfants de cadres par exemple.

La mesure des inégalités scolaires, comme le rappelle Jean-Yves Mas<sup>(2)</sup>, pose de redoutables problèmes méthodologiques : les compétences scolaires ne se mesurent pas aussi facilement que des revenus ou des patrimoines. La démocratisation peut profiter à tous, tout en creusant les écarts entre groupes sociaux, si elle élève le niveau scolaire des plus favorisés plus que les autres. Le rapport de l'Observatoire des inégalités pose un regard critique sur les contempteurs du système scolaire français, ceux qui n'y voient qu'une machine à produire des inégalités comme ceux qui l'accusent d'avoir totalement cessé de transmettre des connais-



sances. Deux visions sans nuances qui ne permettent pas de se saisir réellement de la diversité des situations et de proposer des réformes permettant de réduire l'échec scolaire et de promouvoir l'égalité. ■ **Thierry Ananou**

(1) [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=paiement&id\\_rubrique=186](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=paiement&id_rubrique=186)  
(2) [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=2283](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2283)

## ATTAC UNIVERSITÉ EUROPÉENNE

Une université européenne des mouvements sociaux organisée par le réseau des ATTAC Europe se tiendra à Toulouse du 23 au 27 août.

Faisant suite au contre-G20 qui aura lieu à Hambourg du 5 au 7 juillet, cette initiative vient à point pour donner un éclairage sur les questions européennes qui ont été certes présentes dans la campagne européenne, mais sous une forme très réductrice. Au cœur de l'été 2015, tous les États sont tombés d'accord pour mettre la Grèce à genoux, tandis qu'à l'automne la quasi-totalité d'entre eux ont refusé une politique européenne d'accueil des réfugiés et pratiqué le chacun pour soi. Ensuite, le Brexit a révélé l'ampleur du discrédit d'une Union européenne néolibérale. Sa conséquence, la montée de l'extrême droite et des replis nationalistes, change la donne politique en Europe. Dans ce nouveau contexte, quels sont les projets des « élites européennes » ? L'intégration à marche forcée, avec ou sans la démocratie ? La relance de la machine à détruire

la coopération entre les peuples : dumping fiscal et social, « réformes structurelles », austerité ?... Entre les classes dirigeantes et les nationalismes identitaires : compromis ou oppositions ?

**MOBILISATION LOCALE**

Cependant les questions les plus importantes concernent l'état des mouvements sociaux en Europe et leurs stratégies. De nombreuses mobilisations sociales et citoyennes ont eu lieu, notamment en Europe du Sud et dans les Balkans, mais aussi dans les pays du « Nord », Allemagne, France, Belgique, Royaume-Uni. Après la fin des Forums sociaux européens, avec la paralysie de la CES, différents processus (Alter-sommet, Blockupy Francfort, plans B...) ont tenté de construire des convergences européennes, mais avec beaucoup de difficultés. Dans certains pays la mobilisation des mouvements sociaux a été relayée par l'émergence de nouvelles forces politiques, mais les obstacles pour arriver au pouvoir se sont révélés importants. Aujourd'hui, il y a une forte dynamique au niveau local (les « villes rebelles », par exemple, en Espagne), avec de nouvelles questions : quel rapport entre le politique et les mouvements sociaux, comment construire des mobilisations européennes sur cette base ?

Pour partager ces expériences avec leurs acteurs venus de différents pays, inscrivez-vous à l'Université d'été : [www.esu2017.org](http://www.esu2017.org).

■ **Daniel Rallet**



## APPRENTIS AU LYCÉE AVIS DU CA OBLIGATOIRE

Plusieurs recteurs prévoient le développement de l'apprentissage en imposant des quotas d'apprentis dans les classes des lycées professionnels et des lycées technologiques pour les formations de CAP, Bac Pro et BTS.

Cette mesure doit notamment se mettre en place dans la Région académique « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ». Ainsi, les collègues verraient arriver, dans leurs classes de BTS, entre quatre et six apprentis. De même, des stagiaires de la formation continue pourraient également intégrer les classes de formation initiale à l'initiative des GRETA. En plus des lourds aspects pédagogiques induits, en particulier du fait des rythmes différents d'alternance, et des statuts différents des jeunes (étudiants, salariés ou stagiaires de la formation continue), les questions de respect du statut des enseignants et de leur rémunération se posent avec insistance.

**PAS DE TEXTES**

Réglementairement, il n'existe pas de textes permettant de réguler ces pratiques, notamment en termes de rémunération des enseignants. Les documents ministériels qui en donnent le mode d'emploi font tous référence au nécessaire « volontariat » des collègues intervenant dans ce type de formation.

Le document *Repère* du ministère sur « la mixité des publics en formation professionnelle »<sup>(1)</sup> précise néanmoins qu'« une convention doit obligatoire-



ment être signée entre tous les partenaires : rectorat (en tant que représentant de l'État qui rémunère les personnels enseignants), EPLE, organismes gestionnaires des CFA et des GRETA ». Cette convention doit préciser « les modalités d'accueil des apprentis ou des stagiaires de la formation continue », « les coûts de fonctionnement », « les aspects de reversement ou de règlement ».

Il y est notamment indiqué que « l'assiette de calcul des reversements éventuels, notamment relatifs aux salaires, doit être clairement identifiée » dans une annexe financière. L'approbation par le CA de l'établissement de cette convention est très importante, un avis négatif pouvant bloquer le projet. Il importe donc que les sections SNES-FSU des établissements relaient l'avis collectif des enseignants concernés et le fasse valoir au CA. En cas de difficultés notamment avec les chefs des établissements ou les inspecteurs pédagogiques, les sections syndicales doivent contacter la section académique et le secteur « Enseignements technologiques » du SNES-FSU. ■ **Thierry Reygades**

(1) [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Form\\_prof\\_initiale\\_insertion/08/1/Reperes\\_pour\\_la\\_mixite\\_des\\_publics\\_211081.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Form_prof_initiale_insertion/08/1/Reperes_pour_la_mixite_des_publics_211081.pdf)

## Données personnelles pour géants (ou non) du Web

Le directeur du numérique pour l'éducation a envoyé le 12 mai, aux délégués académiques au numérique, un courriel indiquant qu'ils pouvaient interconnecter l'annuaire des données avec les services de sociétés telles que Google, Apple et Microsoft, se basant sur une charte inconnue. Le 23, la CNIL appelait sur son site « les responsables éducatifs, enseignants et les collectivités territoriales à être vigilants et à ne recourir qu'à des services numériques » respectant les règles et principes juridiques de protection des données et indiquait, à propos de la charte, avoir « fait part de sa position dans un courrier adressé en avril dernier à la ministre (...) et n'a pas encore reçu de réponse sur ces points ». SNES-FSU et CGT ont protesté par communiqué et saisissent la CNIL et la direction des Affaires juridiques du MEN. Sur ces questions complexes, les deux organisations vous proposent une publication vous permettant de vous en emparer. À lire sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/Les-donnees-scolaires-du-Ministere-de-l-Education.html](http://www.snes.edu/Les-donnees-scolaires-du-Ministere-de-l-Education.html) [www.snes.edu/IMG/pdf/24p\\_numerique\\_160x210\\_dr\\_771\\_pdf\\_bd.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/24p_numerique_160x210_dr_771_pdf_bd.pdf)



« Le SNES-FSU et la CGT Educ'action demandent que l'École définisse ses propres cadres selon ses besoins et ses objectifs et non qu'elle cherche à s'adapter aux injonctions du marché ou aux aléas de la communication politique. Dans cette logique, le numérique doit faciliter la tâche de l'enseignant et les apprentissages des élèves et non être une source de stress supplémentaire. »

« Nous devons préserver [les élèves] de l'appétit d'entreprises qui voient en eux des consommateurs à formater dès le plus jeune âge. »

« L'État [...] doit aussi préserver la liberté pédagogique en facilitant l'installation des ressources choisies par les enseignant-e-s. »

Extrait du supplément *Le numérique dans l'Éducation nationale*

**Dernière minute :** un vœu déposé par la FSU sur les GAFAM reprenant l'essentiel des arguments développés dans le communiqué ci-joint a été adopté par le CSE. Seuls le MEDEF et les syndicats de l'UNSA ont voté contre. Le SE-UNSA a indiqué être opposé par principe au GAFAM et regretté qu'il soit cependant incontournable. Il a refusé « de participer au buzz du moment ». **Détail des votes :** 45 votes POUR dont SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNEP-FSU, CGT-Éduc'action, Sud-Éducation, SGEN-CFDT, FCPE, Ligue de l'enseignement ; 15 votes CONTRE dont SE-UNSA, UNSA-Éducation, SNPDEN-UNSA, SNIA-IPR, SIEN-UNSA, AI-UNSA, MEDEF ; 13 ABSTENTIONS dont FO.

# PENSION UNE POLITIQUE CONTRE LES RETRAITÉ-E-S

Voilà « la politique que je mènerai pour vous garantir une vie meilleure », conclut Emmanuel Macron dans sa lettre aux retraité-e-s, datée du 18 avril 2017. Pourtant, les engagements démentent cette affirmation.

En annonçant une augmentation de 1,7 point de la CSG à partir d'une pension de 1 181 euros par mois, sans contrepartie, au nom de « la solidarité intergénérationnelle », le Président taxe près de dix millions de retraité-e-s alors que les pensions sont bloquées depuis quatre ans et qu'il ne dit pas un mot sur la revalorisation future. Certes, le Président reconnaît l'effort demandé mais explique qu'il s'agit ainsi de « redonner du pouvoir d'achat aux enfants et petits-enfants » ! En poursuivant les entreprises de culpabilisation, M. Macron n'a rien de moderne !

Le nouveau Président « s'engage à valoriser et renforcer le rôle indispensable dans la société » des retraité-e-s. Ce qui est également démenti par

les faits : aucun ministère dédié. Ainsi, les seize millions de retraité-e-s (un quart de la population) n'ont pas de représentant au sein du gouvernement ni d'interlocuteur.

## BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT LOIN D'ÊTRE COMPENSÉE

Qui prendra en charge leurs questions ? À qui s'adresseront leurs syndicats ? Pourtant, le vieillissement de la population impose de réfléchir à la place dans la société de ces millions de citoyen-ne-s, de s'interroger sous un angle nouveau sur leurs attentes en termes d'aménagement du territoire, de services publics de proximité, de fiscalité, de lien inter-



générationnel. Le SNES avec la FSU exigent un interlocuteur au niveau du gouvernement pour traiter des dossiers concernant la société tout entière.

Les retraité-e-s ne peuvent pas être considéré-e-s que lorsqu'il est question de les faire payer. Avec une pension moyenne de 1 322 euros, est-on privilégié ? Si Emmanuel Macron promet d'augmenter le minimum vieillesse aujourd'hui à 800 euros, de fait leur pouvoir d'achat, qui a chuté de plus de 20 % dans les deux dernières décennies, va encore baisser et le nombre de retraité-e-s en grande difficulté (comme déjà les 10 % d'entre eux) va augmenter. « Ajouter de la vie aux années » suppose de créer les conditions d'un dialogue institutionnel et de répondre aux revendications. En attendant, les retraité-e-s, dans l'unité, sont décidés à ne pas se laisser faire et se battent aussi aux côtés des actifs. ■

Marylène Cahouet

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ? 🔍

- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois... ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte. Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.

**MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.**  
Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017).  
L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.  
**Pour plus d'informations: maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.**

**assureur militant!**

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

N'hésitez pas à commander en ligne sur  
**www.adapt.snes.edu**  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé)

**Felix Vicq d'Azyr, créateur révolutionnaire de l'anatomie comparée**  
Félix Vicq d'Azyr (1748-1794) ce tranquille bourgeois provincial fut un révolutionnaire ! Il exerça des responsabilités scientifiques pendant la Révolution française. Il préconisa des réformes en profondeur dans l'organisation de la médecine. Enfin, en créant l'anatomie comparée, il a ouvert la voie à la théorie de l'évolution.  
• Paul Malziak, Adapt-Hermann, 2017, 196 p., 22 €.

**Géographier aujourd'hui**  
Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.  
• Sous la dir. de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p. 32 €.

**Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme**  
L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?  
• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

**BON DE COMMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)**

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## P.A. SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'USU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- LOCATIONS**

**(75005)** Loue petit studio meublé, calme, 17 m². Tél. 06 87 34 03 10 ou 06 81 00 56 41

**Périgord**, loue mais. ind. 4 pers., 300 €/s. Tél. 06 87 77 05 61, h.r.

**(24) Dordogne, près Sarlat**, loue mais. 6/7 pers., 15 au 22/07/17 et 29/7 au 5/8/17, prix enseignant. Tél. 06 78 73 17 35

**(34300) Agde**, loue T3, 7 couchages, 3 min plages et commerces, confort. Tél. 06 76 28 44 81

**(64) Ciboure**, loue T2, du 1 au 15/7 et du 23 au 30/8. Tél. 06 88 38 76 18

**Espagne, Roses**, loue studio direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

**Rome**, appart. Tél. 06 75 87 71 53

**(65) Argelès-Gazost** à 10 min, loue grange aménagée, 7 personnes. Tél. 06 85 84 30 15

**(84) Provence, près d'Avignon** (festival), loue grande villa, 4 ch., 8 pers. Tél. 06 19 65 12 10, f.dayma@yahoo.fr

**(13) Aix-en-Provence**, loue studio ou T2 dans villa entre Aix et Marseille. Tél. 06 87 61 27 03

**(85) Vendée, Port Bourgenay**, loue/vends appartement, vue mer. Tél. 06 75 20 49 85

**(34) La Grande-Motte**, loue studio CAB 4 pers., 300 m plage. Tél. 04 70 29 34 03

**Paris**, cherche petit apt pour fille, achat ou loc. Tél. 06 75 20 49 85